

# CHARTRE DE LA BIENTRAITANCE

*"La bientraitance est le respect du patient et de ses droits  
avec le souci constant de son bien être"*

*Un savoir être et un savoir faire qui nécessite de :*

**Considérer** le patient en tant que personne humaine à part entière, et non uniquement en tant que malade.

**Respecter** le patient en bannissant toute discrimination, tout jugement, toute différence afin de favoriser l'estime de soi.

**Être à l'écoute** du patient et lui donner des informations claires, compréhensibles et adaptées.

**Identifier** les besoins, les attentes sociales et la détresse morale.

**Accompagner** le patient dans les moments de détresse morale et d'angoisse.

**Encourager** l'autonomie du patient en s'adaptant à ses rythmes et limites physiques et psychologiques.

**Préserver** l'intimité et la dignité de la personne (patience, vouvoiement, attitudes respectueuses).

**Anticiper** les situations à risques (ex : chutes).

**Veiller à l'application** des recommandations en matière de contentions physiques, avec une évaluation régulière (barrières de lits...).

**Évaluer** les pratiques professionnelles afin d'améliorer la qualité et la sécurité des prises en charge.

**Favoriser** la bientraitance et le signalement d'évènements indésirables.

